

# **Synthèse du Rapport IPP : *Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris***

**Julien Grenet et Youssef Souidi \***

Février 2021

Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017-2018 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste de la démarche engagée au mois de novembre 2015 par le ministère de l'Éducation nationale pour renforcer la mixité sociale au collège en impulsant des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle d'une vingtaine de territoires pilotes.

## **Paris : capitale de la ségrégation sociale au collège**

Parce qu'elle exacerbe les traits caractéristiques des grandes agglomérations urbaines, l'académie de Paris constitue un terrain idéal pour expérimenter des solutions innovantes aux problèmes posés par le fonctionnement actuel de la carte scolaire. La capitale concentre en effet sur un territoire relativement restreint une population socialement hétérogène, une offre scolaire très abondante et des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

En 2019-2020, les 174 collèges de la capitale accueillent près de 85 000 élèves, dont 35 % dans le secteur privé sous contrat. Ces collèges se caractérisent par des niveaux extrêmes de ségrégation : alors que seulement 16 % des collégiens parisiens sont issus de catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou de personnes sans activité professionnelle, cette proportion varie de 0 % dans le collège le plus favorisé de la capitale à 61 % dans le collège le plus défavorisé. Le contraste social entre les collèges publics et les collèges privés est saisissant : les premiers comptent 24 % d'élèves de PCS défavorisées quand les seconds n'en comptent que 3 %. À l'échelle nationale, les collèges parisiens apparaissent comme les plus ségrégués de France, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille.

Près de la moitié de la ségrégation sociale entre les collèges parisiens provient des différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics, l'autre

---

\*. Julien Grenet : CNRS et PSE-École d'économie de Paris ; Youssef Souidi : EHES et PSE.

moitié s'expliquant par les inscriptions dans le secteur d'enseignement privé, qui privent les collèges publics de près de la moitié des élèves issus des catégories sociales très favorisées (enfants de cadres, chefs d'entreprises, professions intellectuelles et professions libérales). À la lumière de ce constat, l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges publics apparaît comme une piste prometteuse pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale.

## Trois secteurs bi-collèges expérimentés depuis la rentrée 2017

Le dispositif expérimenté à Paris consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. Ces secteurs multi-collèges, qui ont vocation à s'appliquer dans un contexte urbain, peuvent regrouper deux, trois, voire quatre collèges si la densité de population le permet. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs des collèges pour rééquilibrer leur recrutement social.

L'expérimentation des secteurs multi-collèges à Paris a été annoncée au mois de novembre 2016. À l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois, le Conseil de Paris a voté le 30 janvier 2017 l'expérimentation de trois secteurs bi-collèges dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de la capitale à partir de la rentrée 2017-2018. Les établissements concernés par cette expérimentation sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18<sup>e</sup>), Marie Curie et Gérard Philipe (18<sup>e</sup>) et Henri Bergson et Édouard Pailleron (19<sup>e</sup>).

Les modalités d'affectation des élèves ont été laissées à l'appréciation des comités de suivi mis en place dans chacun des secteurs bi-collèges pour associer l'ensemble des parties prenantes : principaux des collèges, parents d'élèves, Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, mairies d'arrondissement, Rectorat et équipe de recherche. Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox s'est prononcé en faveur de la « montée alternée ». Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, les comités de suivi ont opté pour une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation mis au point par notre équipe. On peut estimer à environ un millier le nombre d'élèves concernés par ces différentes opérations chaque année depuis la rentrée 2017.

**Secteur Berlioz-Coysevox : la « montée alternée ».** Des trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017, le secteur Berlioz-Coysevox est celui dont les collèges présentaient initialement le contraste social le plus marqué. Au cours de la période 2011-2017, le collège Hector Berlioz (classé réseau d'éducation prioritaire en 2015) comptait en moyenne 40 à 50 % d'élèves de PCS défavorisées dans ses classes de 6<sup>e</sup>, alors que cette proportion n'était que de 10 à 20 % au collège Antoine Coysevox – les deux collèges n'étant distants que de 600 mètres.

Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox a opté pour une procédure dite de « montée alternée ». Cette procédure, qui ne peut s'appliquer qu'aux secteurs bi-collèges, consiste à affecter les entrants en 6<sup>e</sup> du double secteur alternativement à l'un et l'autre collège, les élèves affectés à un établissement y restant scolarisés jusqu'en fin de 3<sup>e</sup>. L'objectif, à terme, est que chaque collège scolarise l'ensemble des élèves du double secteur dans deux niveaux distincts : les années paires, le premier collège n'accueille que des classes de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> quand le second n'accueille que des classes de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ; les années impaires, la configuration est inversée.

Lors de la première année d'expérimentation (rentrée 2017), l'ensemble des élèves domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox et entrant en 6<sup>e</sup> ont été affectés au collège Coysevox ; à la rentrée 2018, l'entrée en 6<sup>e</sup> s'est effectuée au collège Berlioz avant de revenir au collège Coysevox à la rentrée 2019. La capacité d'accueil des deux collèges n'étant pas suffisante pour accueillir une double cohorte d'élèves de 6<sup>e</sup> en plus des élèves déjà scolarisés dans chaque établissement, la mise en place de la montée alternée dans le secteur Berlioz-Coysevox s'est étalée sur trois ans et a nécessité, en 2017 et 2019, que les élèves de 3<sup>e</sup> soient regroupés au collège Berlioz. Ces transferts d'élèves n'ont existé que pendant la phase de transition et n'auront plus lieu d'être à compter de la rentrée 2020, les deux collèges n'accueillant plus désormais que des doubles cohortes d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> dans le nouveau système.

**Secteurs Curie-Philipe et Bergson-Pailleron : le choix scolaire régulé.** Bien que présentant des profils moins socialement contrastés que les collèges Berlioz et Coysevox, les collèges des secteurs Curie-Philipe (18<sup>e</sup>) et Bergson-Pailleron (19<sup>e</sup>) ont vu leurs compositions sociales s'éloigner depuis le début des années 2010.

Les collèges Marie Curie et Gérard Philipe ont tous deux été classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) en raison du profil historiquement défavorisé de leurs élèves. La gentrification progressive du secteur du collège Marie Curie et la mise en place à la rentrée 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) dans ce collège ont toutefois contribué à accentuer le contraste social entre les deux établissements : en 2016, la part des PCS défavorisées parmi les élèves de 6<sup>e</sup> atteignait 61 % à Gérard Philipe contre 30 % à Marie Curie. Ce constat a justifié la mise en place d'un secteur commun à la rentrée 2017.

Du fait de leur proximité géographique et de la sociologie comparable de leurs secteurs, les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron présentaient avant le lancement de l'expérimentation des compositions sociales relativement proches, avec une proportion d'élèves de PCS défavorisées comprise entre 40 et 50 %. Depuis le début des années 2010, cependant, la part des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée est demeurée sensiblement plus élevée à Bergson (autour de 40 %) qu'à Pailleron (autour de 20 %). C'est pour contrer ce phénomène et tenter d'endi-

guer l'augmentation tendancielle du taux d'évitement dans le secteur Pailleron qu'il a été décidé de créer un secteur commun avec le collège Bergson.

Dans ces deux secteurs, le choix des comités de suivi s'est porté sur une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation conçu par notre équipe. Cet algorithme est une version modifiée de l'algorithme d'acceptation différée (*deferred acceptance mechanism*) de Gale et Shapley (?) qui est utilisé dans de nombreux pays pour réguler les affectations scolaires. Pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, les élèves du secteur élargi sont répartis en quatre groupes de revenu en fonction du quotient familial (QF) de leurs parents (ou dans un groupe distinct si le QF n'a pas été renseigné), qui est calculé comme le revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales. Les places de chaque collège sont ensuite réparties entre les différents groupes de QF de manière à correspondre à la répartition observée au niveau du secteur. Les élèves sont affectés aux places réservées à leur groupe de QF en fonction des vœux exprimés par les familles et de critères de priorité définis par les comités de suivi mis en place dans les différents secteurs. Si, au sein d'un groupe de revenu donné, le nombre d'élèves souhaitant s'inscrire dans un collège excède le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité est donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résident relativement plus près de ce collège que de l'autre collège – ce dernier critère ayant été abandonné à partir de la deuxième année d'expérimentation en raison des biais sociaux qu'il induisait.

## Un bilan provisoire encourageant

Le bilan provisoire que l'on peut tirer des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges à Paris est encourageant, même si les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette expérimentation ambitieuse doivent inciter à une certaine prudence quant la capacité du dispositif à renforcer durablement la mixité sociale au collège. Si deux des trois secteurs bi-collèges expérimentés à la rentrée 2017-2018 (Berlioz-Coysevox et Bergson-Pailleron) ont atteint leurs objectifs, les résultats ont été initialement plus décevants dans le troisième (Curie-Philippe), avant de s'améliorer à la rentrée 2019.

**La montée alternée : une mixité sociale en forte progression.** Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée alternée a permis de renforcer considérablement la mixité sociale dans les classes de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de ces deux collèges au recrutement diamétralement opposé. Les progrès de la mixité sociale ont été particulièrement marqués en 2017 et en 2019, lorsque les élèves de 6<sup>e</sup> du double secteur ont été affectés au collège Coysevox : les classes de 6<sup>e</sup> de ce collège ont

alors accueilli environ 30 % d'élèves de PCS très favorisées et 25 % d'élèves de PCS défavorisées, soit des proportions comparables à celles observées parmi les élèves de 6<sup>e</sup> domiciliés dans le double secteur (que ces élèves fréquentent ou non leur collège de secteur).

La crainte que la réunion des secteurs Berlioz et Coysevox n'entraîne une fuite massive des catégories sociales favorisées vers l'enseignement privé ne s'est pas vérifiée. Au contraire, la mise en place de la montée alternée a permis, à l'échelle du double secteur, d'une diminution du taux d'évitement vers le privé, qui est passé de 24 % en 2016 à 16 % en 2019. Ce reflux s'explique par un phénomène de « retour vers le public » des parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Berlioz, qui a plus que compensé l'augmentation modérée des taux d'évitement observée parmi les parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Coysevox.

Les progrès de la mixité sociale ont été moins spectaculaires lors de la deuxième année d'expérimentation (2018), lorsque l'entrée en 6<sup>e</sup> s'est effectuée au collège Berlioz, les classes de 6<sup>e</sup> ce collège accueillant alors environ 25 % d'élèves de PCS favorisées et 35 % d'élèves de PCS défavorisées. Ces moindres performances s'expliquent par la configuration peu favorable proposée aux parents des élèves qui sont entrés en 6<sup>e</sup> cette année-là : à la rentrée 2018, les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> du collège Berlioz ne scolarisaient que des élèves originaires de l'ancien secteur Berlioz, au profil social très défavorisé. Cette configuration était de nature, chez les parents des futurs élèves de 6<sup>e</sup>, à susciter de l'appréhension et a conduit certains d'entre eux à se tourner vers l'enseignement privé. L'amplification des comportements d'évitement observée en 2018 reste toutefois modérée lorsqu'on prend comme référence la situation qui prévalait avant l'expérimentation, le taux d'évitement vers le privé se situant à 30 % en 2018 (contre 24 % en 2016).

Si la montée alternée a permis de rapprocher considérablement les compositions sociales des collèges Berlioz et Coysevox, le dispositif n'est toutefois pas parvenu à équilibrer parfaitement leurs compositions sociales au terme des trois premières années d'expérimentation, les comportements d'évitement ayant été plus marqués lorsque la « montée » des élèves s'est effectuée au collège Berlioz plutôt qu'au collège Coysevox. Bien que cette asymétrie s'explique en grande partie par des facteurs conjoncturels (l'absence de mixité sociale dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> du collège Berlioz lorsque les élèves de 6<sup>e</sup> ont été affectés à ce collège), on ne peut exclure qu'elle persiste à l'avenir, dans une forme atténuée, tant que les différences de perception des deux collèges par les parents d'élèves n'auront pas été entièrement résorbées. L'un des enjeux de l'évaluation du secteur Berlioz-Coysevox au cours des prochaines années sera de mesurer le degré de persistance de ces écarts de perception, et leurs conséquences sur la capacité de la montée alternée à atteindre le même niveau de mixité sociale dans les deux collèges.

**Le choix régulé : un bilan contrasté.** Les marges de progression de la mixité sociale dans les deux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé n'étaient pas aussi importantes que dans le secteur Berlioz-Coysevox, en raison de la moindre polarisation sociale des collèges impliqués dans l'expérimentation. Si la procédure a fonctionné de manière satisfaisante dans le secteur Bergson-Pailleron, ses effets ont été plus décevants dans le secteur Curie-Philippe.

Dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix régulé a permis une progression sensible des effectifs scolarisés dans les deux collèges et, à l'instar du phénomène observé dans le secteur Berlioz-Coysevox, a entraîné un recul sensible de l'évitement vers le privé. Alors qu'au cours de la période 2011-2016, entre 35 et 40 % des parents domiciliés dans les secteurs Bergson et Pailleron faisaient le choix du privé à l'entrée en 6<sup>e</sup>, cette proportion est tombée à 25 % à la rentrée 2017, avant de remonter légèrement lors des deuxième et troisième années d'expérimentation, sans toutefois atteindre les niveaux observés avant la mise en place du double secteur. Ce phénomène a contribué à endiguer l'érosion des effectifs de 6<sup>e</sup> qui menaçait de conduire à la fermeture de l'un des deux collèges : entre 2016 et 2019, les effectifs de 6<sup>e</sup> ont augmenté de 6 % à Bergson et de 25 % à Pailleron. Si la procédure de choix régulé n'est pas parvenue à assurer chaque année une répartition parfaitement homogène des élèves en fonction de la PCS de leurs parents, elle a néanmoins permis de rééquilibrer la composition sociale des deux collèges, en augmentant la part des élèves de PCS favorisées ou très favorisées au collège Pailleron, qui est passée de 23 % en 2016 (contre 33 % à Bergson) à 34 % en 2019 (contre 28 % à Bergson).

Bien que s'appuyant sur la même procédure de choix régulé que le secteur Bergson-Pailleron, le secteur Curie-Philippe n'a pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, notamment lors des deux premières années d'expérimentation. Les écarts de composition sociale entre les deux collèges ne se sont pas en effet réduits de manière significative entre 2016 et 2018, la part des élèves de PCS défavorisées demeurant deux fois plus élevée au collège Philippe (entre 60 et 70 %) qu'au collège Curie (entre 25 et 35 %).

Plusieurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant et ont permis d'identifier des pistes d'amélioration. Un premier ensemble de facteurs est à chercher du côté de la procédure de choix régulé elle-même. Le croisement des données de la procédure d'affectation et des constats de rentrée a révélé qu'une partie du déséquilibre social constaté à la rentrée était déjà présente à l'issue de l'affectation, alors même que la composition des deux collèges était équilibrée en fonction du niveau de revenu des parents. Ce paradoxe tient au fait qu'une proportion élevée de participants (entre 30 et 60 % selon les années) n'a pas fourni de justificatif de quotient familial et que certains des critères utilisés pour déterminer les priorités des élèves ont introduit des biais sociaux, ce qui a entravé la capacité de la pro-

cédure à égaliser le recrutement social des deux collèges à l'issue de l'affectation. Les écarts de composition sociale entre les collèges Curie et Philipe ont par ailleurs été considérablement amplifiés par les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée, les parents de PCS très favorisés dont les enfants ont été affectés au collège Philipe s'étant massivement tournés vers l'enseignement privé.

Les modifications apportées à la procédure de choix régulé ont permis de réduire les écarts de composition sociale à l'entrée en 6<sup>e</sup> à partir de la troisième année d'expérimentation : à la rentrée 2019, les deux collèges accueillent des proportions comparables d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie contre 26 % à Philipe). Cependant, le dispositif n'est pas parvenu à résorber la surreprésentation des élèves de PCS défavorisées au collège Philipe. L'une des causes structurelles de la moindre résistance de ce collège à l'évitement des PCS favorisées est que contrairement au collège Marie Curie, qui dispose depuis 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) principalement composée d'élèves au profil social favorisé, le collège Gérard Philipe ne peut compter sur aucun dispositif de cette nature.

Les difficultés du secteur Curie-Philipe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Dans ce secteur, la conjonction d'un phénomène massif d'évitement vers le privé (qui préexistait à la mise en place du secteur commun) et d'une forte asymétrie dans l'offre de formation des deux établissements a entravé la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité. Si des ajustements techniques ont permis d'améliorer les performances de la procédure de choix régulé au cours des trois premières années d'expérimentation du dispositif, d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe.

## Perspectives

Le bilan encourageant des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges a conduit la Ville et l'Académie de Paris à poursuivre cette expérimentation au-delà de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la phase de transition vers la montée alternée a été achevée en 2019 : ces deux collèges n'accueillent plus désormais que des doubles cohortes d'élèves scolarisés dans deux niveaux (6<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), qui alternent selon que l'année considérée est paire ou impaire. Le principal défi qui reste à relever dans ce secteur est de résorber les différences résiduelles de composition sociale qui persistent entre les collèges Berlioz et Coysevox, liées à l'évitement plus

important subi par le collège Berlioz à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philippe, la mise en œuvre de la procédure de choix régulé sera grandement facilitée par la possibilité de s'appuyer désormais sur les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle des parents, en lieu et place de l'approche fondée sur le quotient familial qui a posé de redoutables difficultés tout au long des trois premières années d'expérimentation. Cette nouvelle approche, qui a été utilisée pour la première fois en 2020 pour affecter les entrants en 6<sup>e</sup> dans les secteurs concernés par le choix régulé, devrait permettre de mieux équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation.

Ces améliorations ne suffiront pas toutefois à garantir une répartition parfaitement équilibrée des élèves effectivement inscrits dans les collèges dont les secteurs ont été réunis, du fait des comportements d'évitement qui interviennent entre l'affectation et la rentrée. Pour y parvenir, d'autres actions devront être engagées, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philippe.

Au-delà du cas parisien, les secteurs multi-collèges constituent une piste sérieuse pour favoriser la mixité sociale dans l'enseignement secondaire public lorsque, comme c'est le cas à Paris, la densité de population est suffisamment importante et le tissu urbain suffisamment diversifié pour que l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges contribue au brassage social des publics scolaires. En France, ce type de configuration se rencontre fréquemment dans les grandes agglomérations urbaines. Des villes comme Bordeaux, Lille, Marseille ou Toulouse sont en effet traversées par des frontières sociales très marquées au sein de leur espace urbain. La pertinence de ce dispositif devra cependant être évaluée en tenant compte des disparités socio-spatiales propres à chaque territoire : la capacité des secteurs multi-collèges à réduire la ségrégation sociale suppose, en particulier, qu'ils se déploient au sein d'un maillage urbain dense et qu'ils puissent associer des quartiers socialement hétérogènes dans un périmètre limité, de manière à maintenir une distance raisonnable entre le domicile des élèves et leur collège d'affectation.